

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1818

23 juillet 2008

SOMMAIRE

"1" Hotels & Residences International, S.à r.l.	87263	Hotel European Securities, S.à.r.l.	87263
AarhusKarlshamn S.à r.l.	87220	Industrade Europe S.A.	87219
ABF Participations S.A.	87231	International Paper Investments (Luxembourg) S.à r.l.	87231
Abundancia de Vida S.à r.l.	87231	International Resources Holdings S.A. ...	87264
AEI Luxembourg Holdings, S.à.r.l.	87258	Invenergy Thermal Canada S.à r.l.	87232
Aetna Group International S.A.	87247	Jet Lux	87226
Agharti S.A.	87242	Jet Lux	87228
Banque Hapoalim (Luxembourg) SA	87238	Jet Lux Sales & Services	87228
Beau Soleil Investissement S.A.	87237	KKR PEI SICAR, S.à r.l.	87258
Bellington Invest S.A.	87246	Landwehr I S.à r.l.	87229
BRE/Toggle S.à.r.l.	87259	Layetana Development Partners 1 - LUX, GP, S.à r.l.	87232
BRP Investments S.à r.l.	87218	Logan Investment S.A.	87237
CDCH S.A.	87230	Mifasol S.A.	87219
CEREP Montrouge Campus S.à r.l.	87264	Neimann S.à r.l.	87259
Cervinia S.A.	87230	Parkridge Railways Ukraine S.à r.l.	87248
Chateau Properties S.A.	87232	Parkridge Spain Offices S.à r.l.	87248
Cormoran Participations S.A.	87259	PBM Technology S.A.	87229
Electa International Advisory S.A.	87250	Perlefin S.à r.l.	87259
Elfa-Auto S.e.n.c.	87257	Piccat Investments S.à r.l.	87251
Eprom S.A.	87218	QPL Lux S.à r.l.	87244
Escafin Invest S.A.	87241	Rastrip S.A.	87261
FABS Luxembourg III S.A.	87242	Recordati S.A. Chemical and Pharmaceutical Company	87228
Fast Rubber Technology S.A.	87260	SDL Brand Investments I S.à r.l.	87263
Fidelity Investments Management Luxembourg S.A.	87237	SFPI S.A.	87230
Fidelity Investments Management Luxembourg S.A.	87243	SOF MER Holdings S.à.r.l.	87263
Fidelity Multimanager Sicav	87243	Sole Italy MEP Nominee S.à r.l.	87258
Fidelity Multimanager Sicav	87257	Threestring Holdings Luxembourg S.à r.l.	87242
Fidelity Multimanager Sicav	87238	TVH S.A.	87243
Findar S.A.	87258	United European Finance S.A.	87218
Fortis Luxembourg Finance S.A.	87230		
Harbour Trust and Management S.A.	87229		

United European Finance S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 26.119.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 22 mai 2008, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, VI^{ème} chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le Juge-Commissaire en son rapport oral, le liquidateur, Maître Sonia BELLAMINE, et le Ministère Public, en leurs conclusions, ont déclaré closes pour absence d'actifs les opérations de la liquidation de la société anonyme UNITED EUROPEAN FINANCE S.A. dont le siège social à L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt, a été dénoncé le 1^{er} janvier 1998.

Ce même jugement a également mis les frais à charge du Trésor.

Pour extrait conforme
Maître Sonia BELLAMINE
Le liquidateur

Référence de publication: 2008083331/280/18.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2008, réf. LSO-CR05010. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080095049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2008.

BRP Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Siège social: L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 94.603.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION*Extrait*

A l'issue de l'assemblée générale extraordinaire des associés de la Société, tenue le 13 juin 2008, il a été résolu ce qui suit:

- de clôturer la liquidation de la Société au 13 juin 2008;
- de garder les documents et les livres de la Société au 41, avenue de la Gare à L-1611 et ceci pour une période de cinq ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Christophe Gammal.

Référence de publication: 2008083335/6762/18.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2008, réf. LSO-CR11090. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080095128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2008.

Eprom S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 51.746.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 22 mai 2008, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, VI^{ème} chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le Juge-Commissaire en son rapport oral, le liquidateur, Maître Sonia BELLAMINE, et le Ministère Public, en leurs conclusions, ont déclaré closes pour absence d'actifs les opérations de la liquidation de la société anonyme EPROM S.A. dont le siège social à L-2520 Luxembourg, 21, allée Scheffer, a été dénoncé le 28 septembre 2000.

Ce même jugement a également mis les frais à charge du Trésor.

Pour extrait conforme
Maître Sonia BELLAMINE
Le liquidateur

Référence de publication: 2008083329/280/18.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2008, réf. LSO-CR05005. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080095051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2008.

**Industrade Europe S.A., Société Anonyme Soparfi,
(anc. Mifasol S.A.).**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 131.535.

L'an deux mille huit, le douze juin.

Par devant Maître Christine DOERNER, notaire de résidence à Bettembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de «MIFASOL S.A.» (No. Matricule 20072226861) avec siège social à L-2520 LUXEMBOURG, 33, allée Scheffer;

inscrite au registre aux firmes sous le numéro B 131.535;

constituée suivant acte reçu par le notaire Martine SCHAEFFER de résidence à Luxembourg, en date du 28 août 2007, publié au Mémorial C de 2007, page 110.375;

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Roland GIERENZ, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Pierre KEMMER, administrateur, demeurant à Frisange.

A été appelé aux fonctions de scrutateur Monsieur Pierre KEMMER, administrateur, demeurant à Frisange.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1) Changement de la dénomination de la société en «INDUSTRADE EUROPE S.A.»;

2) Modification afférente du premier alinéa de l'article 1^{er} des Statuts.

3) Changement de l'article 2.- qui aura la teneur suivante:

« **Art. 2.** La Société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la Société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières».

La société a également pour objet, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations se rapportant directement ou indirectement aux activités d'une agence d'affaires, y compris les conseils en matière commerciale. La société pourra aussi gérer, pour son propre compte, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, son patrimoine mobilier et immobilier par l'achat, la location, la mise en valeur et la vente de tous biens mobiliers ainsi que toutes propriétés et droits immobiliers.

En outre la société a pour objet, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, toute activité commerciale, financière et immobilière en relation avec l'exploitation minière. Achat et vente de matériaux, brevets, produits de consommation courantes destinés aux personnes, matériaux et équipements pour le développement et l'exploitation des activités minières. Import, export courtage, négoce.

La Société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser son développement ou l'extension de ses opérations.»

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV.- La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de changer la dénomination de la société en «INDUSTRADE EUROPE S.A.»;

Deuxième résolution

Suite à se changement de dénomination le premier alinéa de l'article 1.-des statuts est à lire comme suit:

« **Art. 1^{er} . premier alinéa.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «INDUSTRADE EUROPE S.A.»;

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de changer l'objet, à savoir l'article 2.-, qui aura la teneur suivante:

« **Art. 2.** La Société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la Société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières».

La société a également pour objet, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations se rapportant directement ou indirectement aux activités d'une agence d'affaires, y compris les conseils en matière commerciale. La société pourra aussi gérer, pour son propre compte, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, son patrimoine mobilier et immobilier par l'achat, la location, la mise en valeur et la vente de tous biens mobiliers ainsi que toutes propriétés et droits immobiliers.

En outre la société a pour objet, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, toute activité commerciale, financière et immobilière en relation avec l'exploitation minière. Achat et vente de matériaux, brevets, produits de consommation courantes destinés aux personnes, matériaux et équipements pour le développement et l'exploitation des activités minières. Import, export courtage, négoce.

La Société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser son développement ou l'extension de ses opérations.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Frais

Le montant des frais afférents incombant à la société en raison des présentes est estimé à SEPT CENT VINGT EURO (720.-EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Bettembourg en l'étude du notaire instrumentaire. Date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Kemmer, Gierenz, C. Doerner.

Enregistré à Esch/Alzette le 18 juin 2008. Relation: EAC/2008/8128. - Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande au fin de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 23 juin 2008.

Christine DOERNER.

Référence de publication: 2008087112/209/85.

(080099226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2008.

AarhusKarlshamn S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 139.655.

— STATUTES

In the year two thousand and eight, on the twelfth of June.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Henri HEL-LINCKX, notary, residing in Luxembourg, who will be the depositary of the present deed.

THERE APPEARED:

AarhusKarlshamn AB, a public limited liability company incorporated and existing under the laws of Sweden having its registered office at Skeppsgatan 19, 211 19 Malmö, Sweden and registered with the Swedish Companies Registration Office, under number 5566669-2850,

here represented by Mrs. Solange Wolter, private employee, with professional address at 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, by virtue of a proxy given on June 11th, 2008.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

Art. 1. There is formed a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 16 the exceptional rules applying to one member companies.

Art. 2. The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents. The Company may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs (including shareholders or affiliates).

In general, the Company may carry out any financial, commercial, industrial, personal or real estate transactions, take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes or which are liable to promote their development or extension.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds or any other instruments which may be convertible.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name «AarhusKarlshamn S.à r.l.».

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the same municipality by simple decision of the Manager or in case of plurality of Managers, by a decision of the Board of Managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The subscribed share capital is fixed at one hundred fifty thousand Swedish Krona (SEK 150,000.-) represented by one thousand five hundred (1,500) shares (the "Shares"), all with a nominal value of one hundred Swedish Krona (SEK 100.-) each.

In addition to the share capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any Share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any Shares which the Company may redeem from its Shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the Shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 16 of the Articles.

Art. 8. Each share entitles the holder thereof to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a Board of Managers composed of Category A Managers and Category B Managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be dismissed ad nutum.

Art. 13. In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound towards third parties in all circumstances by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager except for day-to-day management for which the Company shall be validly bound by the sole signature of one Category B Manager. The day-to-day management shall include drawings on current accounts of the Company up to a maximum of fifty thousand Swedish Krona (SEK 50,000.-).

Art. 14. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate all or part of his powers to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

In case of plurality of managers, the board of managers may elect a secretary from among its members.

The Board of managers shall meet at least three (3) times a year and the meeting shall be held in Luxembourg. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers, in writing or by telefax or electronic mail (e-mail), at least twenty-four (24) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. A meeting of the board of managers can be convened by any manager. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

In case of plurality of managers, a manager may be represented by another member of the board of managers, and a member of the board of managers may represent several managers.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented, including at least the favourable vote of one Category A Manager and one Category B Manager.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager(s) showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

Art. 15. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers assumes, by reason of his position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him in the name of the Company.

Art. 16. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 17. The Company's accounting year starts on the first of September of each year and ends on the thirty-first of August of the following year.

Art. 18. At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the Board of Managers (or the sole manager) prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 19. The gross profits of the Company are stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the annual net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion to his/their shareholding in the Company.

Art. 20. At the time of winding up the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

The share capital and the share premium, if any, will be repaid *pari passu* to the shareholders of the Company.

The liquidation bonus arising from the liquidation of the assets after payment of all the Company's debts will be distributed to the shareholder(s) in proportion to its/their shareholding in the Company.

Art. 21. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31 August 2008.

Subscription - payment

The articles of association having thus been established AarhusKarlshamn AB, prenamed, declared to subscribe for all the one thousand five hundred (1,500) Shares and has fully paid them up in nominal value by contribution in cash of one hundred fifty thousand Swedish Krona (SEK 150,000.-)

The amount of one hundred fifty Swedish Krona (SEK 150,000.-) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Costs

For the purpose of registration the amount of SEK 150,000.- is valued at EUR 16,001.69.

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at two thousand Euro (€ 2,000.-).

Resolutions of the sole shareholder

1) The sole shareholder resolves to appoint the following persons as Managers of the Company for an unlimited period of time:

Category A Manager:

- Mr. Fredrik Nilsson, Company Director, born on February 3rd, 1977 in Malmö, Sweden, with a personal address at Kornslingan 1, 241 35 Eslöv, Sweden.

Category B Managers:

- Mr. Alain Heinz, Company Director, born on May 17, 1968 in Forbach, France, with a professional address at 121, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;

- Mr. Robert Faber, Company Director, born on May 15, 1964 in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg with a professional address at 121, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

2) The sole shareholder resolves to fix the address of the Company at 121, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le douze juin.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, ce dernier restant dépositaire de la présente minute.

A COMPARU:

AarhusKarlshamn AB, une société anonyme de droit suédois ayant son siège social au Skeppsgatan 19, 211 19 Malmö, Suède, et enregistrée auprès du Registre des Sociétés suédois sous le numéro 556669-2850.

ici représentée par Madame Solange Wolter, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 11 juin 2008.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une Société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 16, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La Société peut réaliser toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, mettre en valeur ces affaires et brevets. Elle peut (par voie de prêts, avances, cautionnement, sûretés ou autres) accorder tout concours aux sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation, ou bien qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (y compris ses associés ou filiales).

En général, la Société pourra également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, et prendre toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et faire toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations ou d'autres instruments qui pourront être convertibles.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a comme dénomination «AarhusKarlshamn S.à r.l.».

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la même commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à cent cinquante mille couronnes suédoises (SEK 150.000,-) représenté par mille cinq cents (1.500) parts sociales, chacune ayant une valeur nominale de cent couronnes suédoises (SEK 100,-) (les «Parts Sociales»).

En plus du capital social, il peut être créé un compte de prime d'émission sur lequel sera transféré tout montant payé par action en sus de sa valeur nominale. Le montant de ce compte de prime d'émission peut être utilisé pour payer le prix de rachat des actions de la Société à ses associés, pour compenser toute perte réalisée, pour réaliser des distributions aux associés, ou pour allouer des fonds à la réserve légale.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 16 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit pour son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un Conseil de Gérance composé de Gérants de Catégorie A et de Gérants de Catégorie B. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Art. 13. Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B à l'exception de la gestion quotidienne de la Société pour laquelle la Société sera valablement engagée par la signature individuelle d'un seul Gérant de Catégorie B. La gestion quotidienne de la Société comprendra notamment les tirages sur les comptes courants de la Société pour un montant maximum de cinquante mille couronnes suédoises (SEK 50.000,-).

Art. 14. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, peut subdéléguer la totalité ou une partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant sera élu parmi les gérants présents à la réunion.

En cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Le Conseil de Gérance se réunira au moins trois (3) fois par an et les réunions se tiendront à Luxembourg.

En cas de pluralité de gérants, un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou télécopie ou courriel (e-mail), au moins vingt-quatre (24) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. Une réunion du Conseil de Gérance pourra être convoquée par tout gérant. On pourra passer outre cette convocation si tous les gérants sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion individuelle se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de Gérance.

En cas de pluralité de gérants, un gérant peut en représenter un autre au Conseil de Gérance, et un gérant peut représenter plusieurs gérants.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du Conseil de Gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés, avec au moins le vote affirmatif d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call par téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le(s) gérant(s) duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Art. 15. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 16. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 17. L'année sociale commence le premier septembre de chaque année et se termine le trente et un août de l'année suivante.

Art. 18. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le gérant (ou le Conseil de Gérance) prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 19. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde annuel des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Art. 20. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Le capital social et le montant de la prime d'émission, si elle existe, seront payés pari passu aux associés.

Le boni de liquidation résultant de la dissolution de la Société, après que celle-ci se soit acquittée de l'intégralité de ses dettes, sera distribué aux associés, proportionnellement à leur participation dans le capital de la Société.

Art. 21. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 août 2008.

Souscription - libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, AarhusKarlshamn AB, précité, déclare souscrire à mille cinq cents (1.500) Parts Sociales et les libérer entièrement en valeur nominale par un apport en numéraire de cent cinquante mille couronnes suédoises (SEK 150.000,-).

Un montant de cent cinquante mille couronnes suédoises (SEK 150.000,-) a été intégralement libéré en numéraire et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Pour les besoins de l'enregistrement le montant de SEK 150.000,- est évalué à EUR 16.001,69.

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ deux mille Euro (€ 2.000,-).

Décision de l'associé unique

1. L'associé unique décide de nommer les personnes suivantes en leur qualité respective de gérant de la Société pour une durée indéterminée:

Gérant de Catégorie A:

- M. Fredrik Nilsson, Administrateur de Société, né le 3 février 1977 à Malmö, Suède, ayant son adresse personnelle au Kornslingan 1, 241 35 Eslöv, Suède.

Gérants de Catégorie B:

- M. Alain Heinz, Administrateur de Société, né le 17 mai 1968 à Forbach, France ayant son adresse professionnelle au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

- M. Robert Faber, Administrateur de Société, né le 15 mai 1964 à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant son adresse professionnelle au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2. L'associé unique décide de fixer l'adresse du siège social au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes. Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: SCHIERES - M. SCHAEFFER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 juin 2008. LAC/2008/25479. - Reçu à 0,50%: soixante-dix-neuf euros quatre-vingt-quinze cents (EUR 79,95).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le trente juin de l'an deux mille huit.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008085224/242/327.

(080097133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2008.

Jet Lux, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1274 Howald, 23, rue des Bruyères.

R.C.S. Luxembourg B 139.778.

—
STATUTS

L'an deux mille huit, le vingt-neuf mai.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Iliá PALAMODOV, directeur de sociétés, né à Moscou le 12 février 1964, demeurant à F-92310 Sèvres, 36-38, rue des Fontaines;

ici représentée par Monsieur Patrick RODRIGUES, employé privé, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 29 mai 2008.

Laquelle procuration après avoir été paraphée «ne varietur» par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes.

Lequel comparant, représenté comme ci-avant, a requis le notaire de dresser acte d'une société à responsabilité limitée, qu'il déclare constituer pour son compte et entre tous ceux qui en deviendront associés par la suite et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "JET LUX".

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la Commune de Hesperange. Il pourra être transféré en tout autre endroit de la commune, par simple décision du ou des gérant(s).

Art. 3. La société a pour objet:

- l'achat et la vente d'équipements et d'outils, dans le domaine aéronautique,
- le conseil et la formation dans le domaine aéronautique,
- l'achat, la vente et la location d'aéronefs.

Elle pourra en outre procéder à la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, prêter ou emprunter avec ou sans garantie dans ce cadre.

D'une façon générale elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq Euros (125,- EUR) chacune, toutes souscrites et attribuées à Monsieur Iliá PALAMODOV.

Toutes les parts ont été intégralement libérées en espèces par l'associé unique de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (12.500.-EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le confirme.

Art. 6. Les parts sont insaisissables, elles ne peuvent être cédées entre vifs à un non-associé que de l'accord du ou des associés représentant la majorité des parts sociales.

En cas de refus de cession les associés non-cédants s'obligent eux-mêmes à reprendre les parts en cession. Les valeurs de l'actif net du dernier bilan approuvé serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

Art. 7. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants à nommer par l'associé unique ou les associés réunis en assemblée générale, qui désignent leurs pouvoirs. Le gérant peut sous sa responsabilité déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs fondés de pouvoir.

Art. 8. Pour engager valablement la société, la signature du ou des gérants est requise.

Art. 9. Chaque année au 31 décembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- 5% (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve légale, dans la mesure des dispositions légales.
- le solde restant à la libre disposition des associés.

En cas de distribution, le solde bénéficiaire sera attribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation au capital social.

Art. 10. Le décès ou l'incapacité de l'associé unique ou d'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la société.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément unanime des associés survivants.

Art. 11. Pour tous les points non expressément prévus aux présentes les parties se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Mesure transitoire

La première année sociale commence le jour de la constitution et finira le 31 décembre 2008.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élève à approximativement 1.000.- EUR.

Assemblée générale

Et ensuite l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

- Est nommé gérant unique pour une durée indéterminée:

Monsieur Iliá PALAMODOV, prénommé, qui aura tous pouvoirs pour engager valablement la société par sa seule signature.

- Le siège social est établi à L-1274 Howald, 23, rue des Bruyères.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: P. RODRIGUES, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 juin 2008, Relation: LAC/2008/22978. — Reçu € 62,50.- (soixante-deux euros cinquante cents).

Le Receveur ff. (signé): Franck SCHNEIDER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2008.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2008086754/206/79.

(080099388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2008.

**Jet Lux Sales & Services, Société à responsabilité limitée,
(anc. Jet Lux).**

Enseigne commerciale: Jet Lux.

Siège social: L-1274 Howald, 23, rue des Bruyères.

R.C.S. Luxembourg B 139.778.

L'an deux mil huit, le vingt août.

Par devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Ilia PALAMODOV, directeur de sociétés, né à Moscou le 12 février 1964, demeurant à F-92310 Sèvres, 36-38, rue des Fontaines;

ici représentée par Monsieur Christophe Fender, expert comptable, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 19 juin 2008.

constituée sous le nom de Jet Lux, suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 29 mai 2007, non encore publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations,

L'associé unique représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter la résolution suivante:

Unique résolution

L'associée unique décide de changer la dénomination en «JET LUX SALES & SERVICES» et en conséquence de modifier l'article 1^{er} des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}** . Il est formé par les présentes une société à responsabilité sous la dénomination de «JET LUX SALES & SERVICES» agissant également sous l'enseigne commerciale de «JET LUX ».»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: C. FENDER, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 juin 2008. Relation: LAC/2008/25696. - Reçu € 12.- (douze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2008.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2008086755/206/34.

(080099388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2008.

Recordati S.A. Chemical and Pharmaceutical Company, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 59.154.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2007 de la société mère ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour RECORDATI S.A. CHEMICAL AND PHARMACEUTICAL COMPANY

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008088098/29/15.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2008, réf. LSO-CS03471. - Reçu 184,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080100973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2008.

PBM Technology S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 87.865.

Constituée par-devant M^e Jean SECKLER, notaire alors de résidence à Junglinster, en date du 13 juin 2002, acte publié au Mémorial C no 1268 du 2 septembre 2002.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PBM TECHNOLOGY S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008088084/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2008, réf. LSO-CS03456. - Reçu 22,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080100949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2008.

Landwehr I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 120.937.

Constituée par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 26 septembre 2006, acte publié au Mémorial C no 2281 du 6 décembre 2006, et dont les statuts ont été modifiés par-devant Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 27 novembre 2006, acte publié au Mémorial C no 170 du 13 février 2007.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LANDWEHR I S. à r.l.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008088085/29/18.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2008, réf. LSO-CS03461. - Reçu 22,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080100952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2008.

Harbour Trust and Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 38.977.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Mr. L.J. Bevelander / Mr. F.H.R. Sonnenschein.

Référence de publication: 2008088100/695/12.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2008, réf. LSO-CS03742. - Reçu 28,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080100657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2008.

SFPI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 97.174.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2008.

Pour Hoogewerf & Cie

Agent domiciliataire

Signature

Référence de publication: 2008088099/634/15.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2008, réf. LSO-CS03855. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080100974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2008.

CDCH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 116.036.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

CDCH, Société Anonyme

Pierre DENIS / Anthony CHALHOUB

Administrateur / Administrateur

François DESREUMAUX / Aurélien FORTIN

Référence de publication: 2008088101/45/15.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2008, réf. LSO-CS03852. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080100659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2008.

Fortis Luxembourg Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 24.784.

Modification

Le bilan au 31 décembre 2007 a été enregistré à Luxembourg le 6 mai 2008 auprès de l'administration de l'enregistrement sous la référence LSO CQ/01179, et a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2008 sous la référence L080068554.04.

Ce dépôt est à remplacer par le dépôt suivant:

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FORTIS LUXEMBOURG FINANCE S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008088086/29/19.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2008, réf. LSO-CR06432. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080100958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2008.

Cervinia S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R.C.S. Luxembourg B 19.789.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2008088105/506/13.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2008, réf. LSO-CS02366. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080100670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2008.

ABF Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 108.760.

Constituée par-devant Maître Léon Thomas dit Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 21 juin 2005, acte publié au Mémorial C n° 1092 le 25 octobre 2005.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ABF Participations S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008088083/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2008, réf. LSO-CS03449. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080100948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2008.

Abundancia de Vida S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 127.603.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2008.

Luxembourg Corporation Company SA

Signatures

Référence de publication: 2008088102/710/14.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2008, réf. LSO-CS03108. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080100663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2008.

International Paper Investments (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 90.703.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2008.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2008088103/2460/14.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2008, réf. LSO-CS02345. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080100666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2008.

Invenergy Thermal Canada S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 128.988.

Constituée par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire alors de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg), et maintenant à Belvaux (Grand-Duché de Luxembourg) en date du 6 juin 2007, acte publié au Mémorial C no 1596 du 30 juillet 2007.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Invenergy Thermal Canada S.à r.l.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008088082/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2008, réf. LSO-CS03444. - Reçu 20,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080100947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2008.

Layetana Development Partners 1 - LUX, GP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 123.299.

Constituée par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire alors de résidence à Mersch (Grand-Duché de Luxembourg), et maintenant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) en date du 14 décembre 2006, acte publié au Mémorial C no 67 du 29 janvier 2007.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Layetana Development Partners 1 - LUX, GP, S. à r.l.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008086662/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2008, réf. LSO-CS02521. - Reçu 20,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080099359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2008.

Chateau Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 139.856.

L'an deux mille huit, le dix-huit juin.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg);

A COMPARU:

1) La société anonyme "SOCIETE D'ASSISTANCE FINANCIERE AUX PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES S.A.", avec siège social à L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur,

ici dûment représentée par deux de ses administrateurs:

- Monsieur Nico HANSEN, employé privé, demeurant professionnellement à L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur, et

- Madame Sophie BATARDY, employée privée, demeurant professionnellement à L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.

2) Monsieur Nico HANSEN, préqualifié,

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Titre I^{er} .- Dénomination - Durée - Objet - Siège social

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente une société anonyme sous la dénomination de "CHATEAU PROPERTIES S.A." (ci-après la "Société").

Art. 2. La durée de la Société est illimitée.

Art. 3. La Société pourra effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société a pour objet la gestion de patrimoine immobilier. Elle pourra faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à le favoriser ou à le développer.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg).

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la Société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la Société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Titre II.- Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,- EUR) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts. La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Titre III.- Assemblées générales des actionnaires - Décisions de l'associé unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le 31 mai à 15.25 heures au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou téléfax une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Titre IV.- Conseil d'administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou téléfax un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société sera engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, soit par la signature conjointe d'un administrateur et de l'administrateur-délégué.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.

Titre V.- Surveillance de la Société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire.

L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

Titre VI.- Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

Titre VII.- Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Titre VIII.- Modification des statuts

Art. 18. Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

Titre IX.- Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2008.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2009.
- 3) Exceptionnellement, le premier président du conseil d'administration et le premier administrateur-délégué peuvent être nommés par la première assemblée générale des actionnaires, désignant le premier conseil d'administration.

Souscription et libération

Les statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les cent (100) actions ont été souscrites de la manière suivante:

	Actions
1) La société anonyme "SOCIETE D'ASSISTANCE FINANCIERE AUX PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES S.A.", prédésignée, quatre-vingt-dix actions,	90
2) Monsieur Nico HANSEN, préqualifié, dix actions,	10
Total: cent actions	100

Toutes les actions ont été entièrement libérées en numéraire de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de mille cinq cent cinquante euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires aux comptes à un (1).

2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

a) Monsieur Nico HANSEN, employé privé, né à Differdange, le 31 mars 1969, demeurant professionnellement à L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur;

b) Madame Sophie BATARDY, employée privée, née à Lille, (France), le 23 janvier 1963, demeurant professionnellement à L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur;

c) Monsieur Alain BARTHOLME, employé privé, né à Ettelbrück, le 25 août 1972 demeurant professionnellement à L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.

3.- La société à responsabilité limitée "MGI FISOGEST S.à.r.l.", avec siège social à L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 20.114, a été appelée à la fonction de commissaire aux comptes.

4.- Le siège social est établi à L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.

5.- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2014.

6.- Faisant usage de la faculté offerte par la disposition transitoire (3), l'assemblée nomme Monsieur Nico HANSEN, préqualifié, aux fonctions:

- de président du conseil d'administration, et

- d'administrateur-délégué de Société.

7.- Les cent (100) actions représentatives du capital social souscrites sont émises comme actions nominatives.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, ès-qualités qu'il agit, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: HANSEN; BATARDY; J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 27 juin 2008, Relation GRE/2008/2666. — Reçu cent cinquante cinq euros 0,50% = 155 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 3 juillet 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008088341/231/240.

(080101144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2008.

Beau Soleil Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 121.265.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 20 mai 2008

1. Les mandats des administrateurs, MM. Stephan MEYERS, administrateur de sociétés, né le 3 juillet 1961 à B-Vilvoorde, domicilié à AND-0014H Edif Pont del Sola, Saint Julia de Loria, CRTA de Fontaneda, administrateur de catégorie A; Alain HEINZ, expert-comptable, né le 17 mai 1968 à F-Forbach, domicilié professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, administrateur de catégorie B; et Bob FABER, expert-comptable, né le 15 mai 1964 à Luxembourg, domicilié professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, administrateur de catégorie B, ont été renouvelés jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 30 novembre 2008.

2. Le mandat de commissaire aux comptes de la société à responsabilité limitée ALTER AUDIT S.à r.l., avec siège social à L-2533 Luxembourg, 69, rue de la Semois, R.C.S. Luxembourg B 110.675, a été renouvelé jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 30 novembre 2008.

Pour extrait sincère et conforme
Pour *BEAU SOLEIL INVESTISSEMENT S.A.*
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008088165/6341/23.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2008, réf. LSO-CS04093. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080101003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2008.

Logan Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R.C.S. Luxembourg B 61.470.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 05 mai 2008, les mandats des Administrateurs Messieurs Guy BAUMANN, Guy KETTMANN et Jean BODONI, ainsi que celui du commissaire aux comptes AUDIT TRUST S.A., ont été renouvelés pour une durée d'un an, prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2009.

Luxembourg, le 26 JUIN 2008.

Pour *LOGAN INVESTMENT S.A., société anonyme*
Experta Luxembourg, société anonyme
Catherine Day-Royemans / Mireille Wagner
Vice-President

Référence de publication: 2008088158/1017/17.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2008, réf. LSO-CS00939. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080100875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2008.

Fidelity Investments Management Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1479 Luxembourg, place de l'Etoile.
R.C.S. Luxembourg B 88.635.

Je vous présente ma démission de ma fonction d'administrateur de la société Fidelity Investments Management Luxembourg S.A. avec effet immédiat.

Le 31 juillet 2007.

Henk van Eldik.

I hereby tender my resignation from the office of Director of Fidelity Investments Management Luxembourg S.A. with immediate effect.

31 July 2007.

Henk van Eldik.

Référence de publication: 2008088146/711/15.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2008, réf. LSO-CS03620. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080101047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2008.

Fidelity Multimanager Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1479 Luxembourg, place de l'Etoile.
R.C.S. Luxembourg B 114.508.

Je vous présente ma démission de ma fonction d'Administrateur de Fidelity MultiManager SICAV, avec effet immédiat.

Le 9 avril 2008.

Simon Haslam.

I hereby tender my resignation from the office of Director of Fidelity MultiManager SICAV, with effect from 9th April, 2008.

9th April, 2008.

Simon Haslam.

Référence de publication: 2008088144/711/14.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2008, réf. LSO-CS03653. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080101019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2008.

Banque Hapoalim (Luxembourg) SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 37.622.

In the year two thousand and eight, on the seventeenth of June.

Before Us Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the company BANQUE HAPOALIM (LUXEMBOURG) S.A. (hereafter the "Company"), with registered office in L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal, R.C.S. Luxembourg section B number 37622, incorporated pursuant to a deed of Maître Reginald NEUMAN, then notary residing in Luxembourg, dated August 1, 1991, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 328 of September 2, 1991.

The Articles of Incorporation have been amended several times and lastly pursuant to a deed of Maître Alex WEBER, notary residing in Bascharage, dated August 29, 1995, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 525 of October 13, 1995.

The meeting is presided by Mr Eyal GRUMBERG, lawyer, with professional address in L-1249 Luxembourg, 15, rue du Fort Bourbon.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mrs Christelle GAIONI, secretary, with professional address in L-1249 Luxembourg, 15, rue du Fort Bourbon, and Ms Stéphanie BRAUN, secretary, with professional address in L-1249 Luxembourg, 15, rue du Fort Bourbon.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

A) That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Increase of the share capital by an amount of 5,000,000.- USD in order to raise it from its present amount of 25,000,000.- USD to 30,000,000.- USD by the creation and issue of 50,000 new shares with a par value of 100.- USD each.

- Subscription and payment of the new shares.

2. Subsequent amendment of Article 5 of the Articles of Incorporation.

3. Miscellaneous.

B) That the shareholders all represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the proxyholder of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

C) That the whole corporate capital being represented at the present meeting and all the shareholders represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

D) That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The General Meeting resolves to increase the share capital by five million US dollars (5,000,000.- USD) so as to raise it from its present amount of twenty-five million US dollars (25,000,000.-) up to thirty million US dollars (30,000,000.-)

USD) by the creation and issue of fifty thousand (50,000) new shares with a par value of one hundred US dollars (100.-) each, vested with the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription and payment

The other shareholder having waived its preferential subscription right, all the fifty thousand (50,000) new shares have been subscribed by the majority shareholder, the company BANK HAPOALIM B.M., with registered office in IL-66883 Tel Aviv, 50, Rothschild Boulevard, Israel,

here duly represented by Mr Eyal GRUMBERG, lawyer, with professional address in L-1249 Luxembourg, 15, rue du Fort Bourbon,

by virtue of a proxy under private seal given to him.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The fifty thousand (50,000) new shares have been entirely paid up in cash, as it has been proved to the undersigned notary, who expressly bears witness to it, so that the amount of five million US dollars (5,000,000.- USD) is forthwith at the free disposal of the Company.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the General Meeting resolves amend the 1st paragraph of article 5 of the Articles of Incorporation to give it the following wording:

" **Art. 5. (1st paragraph).** The corporate capital is set at thirty million United States dollars (30,000,000.- USD), divided into three hundred thousand (300,000) shares with a par value of one hundred United States dollars (100.- USD) per share."

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately 19,600.- EUR.

Valuation

For registration purposes the present capital increase is valued at 3,260,302.56 EUR.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the appearing persons, they signed together with Us the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le dix-sept juin.

Par devant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme BANQUE HAPOALIM (LUXEMBOURG) S.A. (ci-après la "Société"), avec siège social à L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal, R.C.S. Luxembourg section B numéro 37622, constituée suivant acte reçu par Maître Reginald NEUMAN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 1^{er} août 1991, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 328 du 2 septembre 1991.

Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage, en date du 31 août 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 525 du 13 octobre 1995.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Eyal GRUMBERG, avocat à la Cour, avec adresse professionnelle à L-1249 Luxembourg, 15, rue du Fort Bourbon.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Madame Christelle GAIONI, secrétaire, avec adresse professionnelle à L-1249 Luxembourg, 15, rue du Fort Bourbon, et Mademoiselle Stéphanie BRAUN, secrétaire, avec adresse professionnelle à L-1249 Luxembourg, 15, rue du Fort Bourbon.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de 5.000.000,- USD pour le porter de son montant actuel de 25.000.000,- USD à 30.000.000,- USD par la création et l'émission de 50.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 100,- USD chacune.

- Souscription et libération des actions nouvelles.

2. Modification subséquente de l'article 5 des statuts.

3. Divers.

B) Que les actionnaires tous représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence; ladite liste de présence, signée par le mandataire des actionnaires représentés et par les membres du bureau, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, il a pu être fait abstraction de convocations.

D) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de cinq millions de dollars US (5.000.000,- USD) pour le porter de son montant actuel de vingt-cinq millions de dollars US (25.000.000,- USD) à trente millions de dollars US (30.000.000,-) par la création et l'émission de cinquante mille (50.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent dollars US (100,- USD) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Souscription et libération

L'autre actionnaire ayant renoncé à son droit de souscription préférentiel, toutes les cinquante mille (50.000) actions nouvelles ont été souscrites par l'actionnaire majoritaire, la société BANK HAPOALIM B.M., avec siège social à IL-66883 Tel Aviv, 50, Rothschild Boulevard, Israël,

ici dûment représentée par Monsieur Eyal GRUMBERG, avocat à la Cour, avec adresse professionnelle à L-1249 Luxembourg, 15, rue du Fort Bourbon,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Les cinquante mille (50.000) actions nouvelles ont été intégralement libérées en numéraire, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément, de sorte que le montant de cinq millions de dollars US (5.000.000,- USD) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'Assemblée Générale décide de modifier le 1^{er} alinéa de l'article 5 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5. (1^{er} alinéa).** Le capital social est fixé à trente millions de dollars des Etats-Unis (30.000.000,- USD), divisé en trois cent mille (300.000) actions d'une valeur nominale de cent dollars des Etats-Unis (100,- USD) par action."

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à 19.600,-EUR.

Evaluation

Pour les besoins de l'enregistrement le montant de la présente augmentation de capital est évalué à 3.260.302,56 EUR. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête des même comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: GRUMBERG; GAIONI; BRAUN; SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 26 juin 2008. Relation GRE/2008/2642. - Reçu seize mille trois cent un euros et cinquante et un cents, 0,50%= 16301,51 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 4 juillet 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008088340/231/153.

(080101221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2008.

Escafin Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 109.781.

L'an deux mille huit, le seize juin.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire ("Assemblée") des actionnaires de "ESCAFIN INVEST S.A." (la "Société"), une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social actuel au 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, constituée suivant acte dressé par le ministère du notaire soussigné en date du 29 juillet 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 1410 du 17 décembre 2005, page 67674. La Société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 109 781. Les statuts de la Société ne furent pas modifiés jusqu'à la réception du présent procès-verbal.

L'Assemblée est déclarée ouverte sous la présidence de Madame Catherine DE WAELE, employée privée, avec adresse professionnelle à Bertrange (Luxembourg).

Le Président désigne comme secrétaire Madame Marylène KRIEGER, employée privée, avec adresse professionnelle à Bertrange (Luxembourg).

L'Assemblée choisit comme scrutatrice Madame Nathalie LAZZARI, employée privée, avec adresse professionnelle à Bertrange (Luxembourg).

Les actionnaires présents ou représentés à la présente Assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Le Président expose et l'Assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- Transfert du siège social de la Société du 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange et modification afférente de l'article DEUX (2), premier alinéa des statuts de la Société;

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution unique

L'Assemblée DECIDE de transférer le siège social statutaire et administratif de la Société du 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange et DECIDE en conséquence de modifier l'article DEUX (2) premier alinéa des statuts de la Société lequel alinéa se lira désormais comme suit:

" **Art. 2. premier alinéa.** Le siège social est établi à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Bertrange, Luxembourg au nouveau siège social de la Société, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: C. DE WAELE, M. KRIEGER, N. LAZZARI, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 20 juin 2008. Relation: EAC/2008/8321. — Reçu douze Euros 12,- €.

Le Releveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 7 juillet 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008088301/239/54.

(080101274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2008.

FABS Luxembourg III S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 83.254.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue au siège de la Société le 12 juin 2008, que:

les administrateurs ont décidé de nommer Monsieur Robert Jan Schol en tant que président du conseil d'administration de la Société, à compter du 12 juin 2008 pour la durée de son mandat d'administrateur, lequel viendra à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2008.

Pour extrait sincère et conforme
TMF Management Luxembourg S.A.
Domiciliaire
Signatures

Référence de publication: 2008088159/805/21.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2008, réf. LSO-CR07954. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080100881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2008.

Threstring Holdings Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 114.072.

—
EXTRAIT

En date du 20 juin 2008, Mourant & Co Trustees Limited, l'associé unique de la Société, a transféré toutes les 6.760 parts sociales de la Société à United Business Media Group, une société de droit anglais et gallois avec siège social au Ludgate House, 245 Blackfriars Road, SE1 9UY Londres, Royaume Uni.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2008.

Pour la Société
Signature

Référence de publication: 2008088156/1649/17.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2008, réf. LSO-CS02902. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080100860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2008.

Agharti S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 87.136.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 27 juin 2008

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2008:

- Compagnie Luxembourgeoise d'Expertise et de Révision Comptable, en abrégé CLERC, société anonyme, 1, rue Pletzer, L-8080 Bertrange, en remplacement de AUDIEX S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008088411/534/16.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2008, réf. LSO-CS02730. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080100725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2008.

Fidelity Investments Management Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1479 Luxembourg, place de l'Etoile.

R.C.S. Luxembourg B 88.635.

Je vous présente ma démission de ma fonction d'administrateur de la société Fidelity Investments Management Luxembourg S.A. avec effet au 1^{er} mai 2008.

Le 24 avril 2008.

Emmanuelle Entringer.

I hereby tender my resignation from the office of Director of Fidelity Investments Management Luxembourg S.A. with effect from 1st May, 2008.

24 April 2008.

Emmanuelle Entringer.

Référence de publication: 2008088145/711/15.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2008, réf. LSO-CS03624. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080101048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2008.

Fidelity Multimanager Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1479 Luxembourg, place de l'Etoile.

R.C.S. Luxembourg B 114.508.

Je vous présente ma démission de ma fonction d'Administrateur de Fidelity MultiManager SICAV, avec effet au 12 juin 2008.

Le 9 avril 2008.

Brett Goodin.

I hereby tender my resignation from the office of Director of Fidelity MultiManager SICAV, with effect from 12th June, 2008.

9th April, 2008.

Brett Goodin.

Référence de publication: 2008088142/711/15.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2008, réf. LSO-CS03655. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080101012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2008.

TVH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 95.458.

Veillez noter que le commissaire aux comptes, la société anonyme FIDUCIAIRE INTERNATIONALE S.A., a changé de siège social et se situe depuis le 1^{er} janvier 2008 à L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

Luxembourg, le 25 juin 2008.

Pour TVH S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008088139/29/15.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2008, réf. LSO-CR11100. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080100919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2008.

QPL Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 29.362.500,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 91.881.

In the year two thousand and eight, on the third of May

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

APPEARED:

1.- DB REAL ESTATE IBERIAN VALUE ADDED I, S.A., SICAR, a Luxembourg regulated venture capital company, incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 113 371,

2.- WHALE HOLDINGS S. à r. l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 90 055,

3.- ESPART-ESPIRITO SANTO PARTICIPAÇÕES FINANCEIRAS, a company incorporated under the laws of Portugal, having its registered office at 16, Rua Vale de Pereiro, n ° 16, P-1269-115 Lisbon, registered with the commercial register of Lisbon, under number 00941,

4.- METROPOLIS IMMOBILIARIAS Y RESTAURACIONES, a company incorporated under the laws of Spain, having its registered office at 383, Calle Muntaner, E-08021 Barcelona, registered with the commercial register of Barcelona under number B 128931,

5.- DOMINUM DESGA S.A., a company incorporated under the laws of Spain, having its registered office at 5, Calle Fortuny, E-28010 Madrid, registered with the commercial register of Madrid under number M-214.410

6.- NUEVOESTIL-PARTICIPACIONES 2003, S.L., a company incorporated under the laws of Spain, having its registered office at 16-18, Avenida de Carondelet, E-28043 Madrid, registered with the commercial register of Madrid under the number M-336.878,

here represented by Régis Galiotto, jurist, residing professionally in Luxembourg, by virtue of six proxies given under private seal.

Which proxies, after being signed *ne varietur* by the parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing parties have requested the notary to enact the following:

- That the 'société à responsabilité limitée' QPL Lux S. à r. l., is a private limited liability company, incorporated pursuant to a deed of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, on February 26th, 2003, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* number 329, dated March 27th, 2003 (the Company).

- That the articles of association of the Company have been lastly amended by a deed of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Remich, on May 9th 2007, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* number 2200, dated October 4th, 2007.

- That the share capital of the Company amounts to twenty nine million three hundred and sixty two thousand five hundred euro (29,362,500.- EUR), represented by one million one hundred and seventy four thousand five hundred (1,174,500) shares with a nominal value of twenty five euro (25.- EUR) each.

- That the appearing parties represent 100% of the share capital.

- That the appearing parties fixed the agenda as follows:

Agenda:

1. Resolution to amend article 11 first paragraph of the Articles;

2. Resignation of Mrs. Marjoleine VAN OORT as A Manager of the Company with effect March 31st, 2008 and discharge to grant her;

3. Appointment of Mrs. Géraldine SCHMIT, as Manager of the Company, with an B signatory power, with effect March 31st, 2008;

4. Miscellaneous.

That, based on the aforementioned agenda, the appearing parties took the following resolutions:

First resolution

The partners resolve to amend article 11, first paragraph of the Articles so that it shall henceforth read, in its English version, as follows:

" **Art. 11.** The Company is managed by six managers. Each manager shall be granted either an A or a B signatory power. They will constitute a board of managers. The managers need not to be shareholders. The managers are appointed,

revoked and replaced ad nutum by a decision of the general meeting of the shareholders, adopted by shareholders owning more than half of the share capital."

Second resolution

The Meeting accepts the resignation of Mrs. Marjoleine VAN OORT as A Manager of the Company with effect March 31st, 2008 and grants her full discharge for the execution of her mandate up to this date.

Third resolution

The Partners Meeting resolves to appoint Mrs. Géraldine SCHMIT, born on November 12th, 1969 in Messancy (Belgium) residing professionally at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg as Manager, with an B signatory power, with effect March 31st, 2008.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organisation, is approximately 1,500.- EUR

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing parties, the said parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille huit, le trois juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné,

ONT COMPARU:

1.- DB REAL ESTATE IBERIAN VALUE ADDED I, S.A., SICAR, une société d'investissement en capital à risque, société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, enregistrée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 113.371,

2.- WHALE HOLDINGS S. à r. l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, enregistrée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 90.055,

3.- ESPART- ESPIRITO SANTO PARTICIPAÇÕES FINANCEIRAS, une société anonyme de droit portugais, ayant son siège social au Rua Vale de Pereiro, n ° 16, P-1269-115 Lisbonne, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Lisbonne sous le numéro 00941,

4.- METROPOLIS INMOBILIARIAS Y RESTAURACIONES, une société de droit espagnol, ayant son siège social au 383, Calle Muntaner, E-08021 Barcelone, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Barcelone sous le numéro B 128.931,

5.- DOMINUM DESGA S.A., une société de droit espagnol, ayant son siège social 5, Calle Fortuny, E-28010 Madrid, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Madrid sous le numéro M-214.410,

6.- NUEVOESTIL-PARTICIPACIONES 2003, S.L., une société de droit espagnol, ayant son siège social 16-18, Avenida de Carondelet, E-28043 Madrid, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Madrid sous le numéro M-336.878,

Toutes représentées par Régis Galiotto, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu de six procurations données sous seing privé,

Lesdites procurations, après signature ne varietur par le mandataire des comparantes et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles comparantes ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée QPL Lux S. à r. l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 26 février 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 329 du 27 mars 2003 (la Société).

- Les statuts de la Société ont été amendés pour la dernière fois par un acte notarié reçu par Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Remich, daté du 9 mai 2007, publié au Mémorial C, numéro 2200 du 4 octobre 2007.

- Que le capital social de la Société s'élève à vingt neuf millions trois cent soixante deux mille cinq cents euros (29.362.500,- EUR), représenté par un million cent soixante quatorze mille cinq cents (1.174.500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt cinq euros (25,- EUR) chacune.

- Que les comparantes représentent 100% du capital.

- Que les comparantes ont fixé l'ordre du jour comme suit:

Ordre du jour:

1. Décision de modifier l'article 11 paragraphe premier des Statuts;
2. Démission de Mme Marjoleine VAN OORT en tant que gérante A de la Société avec effet au 31 mars, 2008 et décharge à lui donner;
3. Nomination de Mme Géraldine SCHMIT en tant que gérante de la Société, ayant un pouvoir de signature B, avec effet au 31 mars 2008;
4. Divers.

Que, compte tenu de l'ordre du jour défini ci-avant, les comparants ont pris la résolution suivante:

Première résolution

Les associés décident de modifier l'article 11 paragraphe premier des Statuts pour lui donner dorénavant, dans sa version française, la teneur suivante:

" **Art. 11.** La Société est gérée par six gérants. Chaque gérant se verra attribué soit un pouvoir de signature A, soit un pouvoir de signature B. Ils formeront un conseil de gérance. Les gérants n'ont pas besoin d'être associés. Les gérants sont désignés, révoqués et remplacés ad nutum par l'assemblée des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social."

Deuxième résolution

L'assemblée générale accepte la démission de Mme Marjoleine VAN OORT en tant que gérante A de la Société avec effet au 31 mars, 2008 et lui donne décharge pour l'exercice de son mandat jusqu'à cette date.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de nommer Mme Géraldine SCHMIT née le 12 novembre 1969 à Messancy (Belgique) résidant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg en tant que gérante de la Société, ayant un pouvoir de signature B.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de 1.500.- Euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparantes, elles ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande des comparantes le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: R. GALIOTTO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 05 juin 2008, Relation: LAC/2008/22652. — Reçu douze euros (12.- €).

Le Receveur ff. (signé): Franck SCHNEIDER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008088302/211/148.

(080101336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2008.

Bellington Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 95.518.

L'an deux mille huit, le seize juin.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire (l'"Assemblée") des actionnaires de "BELLINGTON INVEST S.A." (la "Société"), une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social actuel au 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, constituée suivant acte dressé par le ministère du notaire soussigné en date du 28 août 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 1023 du 03 octobre 2003, page 49075. La Société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 95 518. Les statuts de la Société furent modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le prêtre notaire WAGNER, en date du 21 novembre 2003, lesquelles modifications furent publiés au Mémorial, le 05 décembre 2003, sous le numéro 1297 et page 62226.

L'Assemblée est déclarée ouverte sous la présidence de Madame Catherine DE WAELE, employée privée, avec adresse professionnelle à Bertrange (Luxembourg).

Le Président désigne comme secrétaire Madame Marylène KRIEGER, employée privée, avec adresse professionnelle à Bertrange (Luxembourg).

L'Assemblée choisit comme scrutatrice Madame Nathalie LAZZARI, employée privée, avec adresse professionnelle à Bertrange (Luxembourg).

Les actionnaires présents ou représentés à la présente Assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Le Président expose et l'Assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- Transfert du siège social de la Société du 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange et modification afférente de l'article DEUX (2), premier alinéa des statuts de la Société;

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution unique

L'Assemblée DECIDE de transférer le siège social statutaire et administratif de la Société du 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange et DECIDE en conséquence de modifier l'article DEUX (2) premier alinéa des statuts de la Société lequel alinéa se lira désormais comme suit:

" **Art. 2. premier alinéa.** Le siège social est établi à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Bertrange, Luxembourg au nouveau siège social de la Société, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: C. DE WAELE, M. KRIEGER, N. LAZZARI, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 20 juin 2008. Relation: EAC/2008/8320. — Reçu douze euros 12,- €.

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 7 juillet 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008088294/239/56.

(080100827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2008.

Aetna Group International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 73.130.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 23 mai 2008

1. M. Cornelius Martin BECHTEL et Mme Christine SCHWEITZER ont été reconduits dans leur mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.

2. Dr. Valentina AURELI a été reconduite dans ses mandats d'administrateur et de présidente du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.

3. La société à responsabilité limitée INTERAUDIT a été reconduite dans son mandat de commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.

Luxembourg, le 25/06/08.

Pour extrait sincère et conforme
Pour AETNA GROUP INTERNATIONAL S.A.
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2008088137/29/21.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2008, réf. LSO-CR11103. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080100910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2008.

**Parkridge Railways Ukraine S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Parkridge Spain Offices S.à r.l.)**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 127.353.

In the year two thousand eight, on the eighteenth day of June.

Before Maître Jean SECKLER, notary, residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

The company Parkridge Retail Ukraine S.à r.l., a private limited liability company "société à responsabilité limitée", incorporated under Luxembourg law, with registered office in L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 127.301,

duly represented by Maître Barbara IMBS, Avocat à la Cour, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be registered at the same time with the registration authorities.

The presaid Parkridge Retail Ukraine S.à r.l. is the sole member of the private limited liability company Parkridge Spain Offices S.à r.l., with registered office in L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 127.353, incorporated by a deed received by the undersigned notary on April 19, 2007, published in the Mémorial C number 1239 on June 22, 2007 (hereinafter referred to as the "Company").

Such appearing party, represented as here above stated, in its capacity of sole member of the Company, has requested the undersigned notary to state its following resolutions:

First resolution

The sole member resolves to change the name of the Company into Parkridge Railways Ukraine S.à r.l.

Second resolution

The sole member resolves to amend Article 1 of the articles of association of the Company so as to reflect the change of name of the Company.

Consequently, Article 1 of the articles of association of the Company shall henceforth be read as follows:

"There is hereby established between the subscribers and all those who may become members in the future, a corporation with limited liability ("société à responsabilité limitée") governed by Luxembourg law, under the name of Parkridge Railways Ukraine S.à r.l. (hereinafter referred to as the "Corporation")."

Third resolution

The sole member of the Company acknowledges the resignation of Mr. Georges GUDENBURG from his position as manager of the Company with effect as from the date of the present resolutions and grants him full discharge for the execution of his mandate as manager of the Company.

Fourth resolution

The sole member of the Company resolves to appoint Mr. Jaroslaw FIJALKOWSKI, born in Piotrkow Trybunalski, on August 14, 1973, residing in 13, Wojka Polskiego 41/43m, PL-97-3000 Piotrkow Trybunalski, Poland, in replacement of Mr. Georges GUDENBURG, as new manager of the Company with effect as from the date of the present resolutions and for an unlimited period.

Expenses

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Corporation, as a result of the presently stated, are evaluated at approximately eight hundred euros.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, duly represented, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.
The document having been read to the proxy holder, acting as here above stated, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le dix-huit juin.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire, de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

La société Parkridge Retail Ukraine S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée selon la loi luxembourgeoise, avec siège social à L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 127.301,

dûment représentée par Maître Barbara IMBS, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La société préqualifiée Parkridge Retail Ukraine S.à r.l. est l'associée unique de la société à responsabilité limitée Parkridge Spain Offices S.à r.l., avec siège social à L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 127.353, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 19 avril 2007, publié au Mémorial C numéro 1239 du 22 juin 2007 (ci-après la "Société").

Ladite partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, en sa qualité d'associée unique de la Société a demandé au notaire instrumentant d'acter ses résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de changer le nom de la Société en Parkridge Railways Ukraine S.à r.l..

Deuxième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 1^{er} des statuts de la Société afin de refléter le changement de dénomination sociale.

En conséquence, l'article 1^{er} des statuts de la Société devra désormais être lu comme suit:

"Il est créé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront associés dans le futur, une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois sous le nom de Parkridge Railways Ukraine S.à r.l. (ci-après dénommée la "Société")."

Troisième résolution

L'associé unique de la Société prend acte de la démission de Maître Georges GUDENBURG de sa fonction de gérant de la Société avec effet à la date des présentes résolutions et lui donne pleine décharge pour l'exécution de son mandat en tant que gérant de la Société.

Quatrième résolution

L'associé unique de la Société décide de nommer Monsieur Jaroslaw FIJALKOWSKI, né à Piotrkow Trybunalsky, le 14 août 1973, résidant à 13, Wojka Polskiego 41/43m, PL-97-3000 Piotrkow Trybunalski, Pologne, en remplacement de Maître Georges GUDENBURG, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet à la date des présentes résolutions et pour une durée indéterminée.

Frais

Les frais, coûts, rémunérations et charges de quelque nature que ce soit, incombant à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à huit cents euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande de la personne comparante ci-dessus, dûment représentée, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, le texte anglais prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la mandataire, ès-qualité qu'elle agit, elle a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: IMBS; J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 27 juin 2008. Relation GRE/2008/2658. - Reçu douze euros 12,-€.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 7 juillet 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008088326/231/100.

(080100878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2008.

Electa International Advisory S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 118.310.

L'an deux mil huit, le six juin.

Par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société dénommée "ELECTA INTERNATIONAL ADVISORY S.A." ayant son siège social à Luxembourg, 73, Côte d'Eich, inscrite au registre de commerce de et à Luxembourg, sous la section B et le numéro 118.310.

constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 5 juillet 2006, publié au Mémorial C de 2006, page 89745, et les statuts ont été modifiés par acte du notaire soussigné en date du 17 décembre 2007, publié au Mémorial C de 2008, page 25.606.

L'assemblée est présidée par Monsieur Massimo LONGONI, conseil économique, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Judicael Monguenguy, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée appelle à la fonction de scrutateur Monsieur Massimo LONGONI, précité.

Le bureau ainsi constitué, dresse la liste de présence laquelle, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumis à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Le président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

Que suivant liste de présence, tous les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social souscrit sont présents ou dûment représentés à la présente assemblée, qui peut en conséquence délibérer et décider valablement sur tous les points à l'ordre du jour.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ensuite Monsieur le Président déclare et prie le notaire d'acter:

Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Changement de la date de clôture de l'exercice social pour la porter au 30 juin au lieu du 31 décembre de chaque année, et modification subséquente de l'article 21 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 21.** L'année sociale commence le premier jour du mois de juillet de chaque année et finit le dernier jour du mois de juin de l'année suivante."

2. Changement de la date d'Assemblée Générale Annuelle pour la porter au troisième mercredi du mois de novembre à 11.00 heures, et subséquente modification de l'article 22 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 22.** L'assemblée générale se réunira de plein droit dans la commune du siège social, le troisième mercredi du mois de novembre à 11.00 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée aura lieu le premier jour ouvrable bancaire suivant, à la même heure."

3. Dispositions transitoires:

A titre de dispositions transitoires, l'exercice social ayant débuté le 1^{er} janvier 2008, se terminera le 30 juin 2008, et conformément aux disposition de l'article 22 des statuts de la société, l'assemblée générale appelée à approuver les comptes annuels de l'exercice à clôturer le 30 juin 2008, se tiendra le troisième mercredi du mois de novembre 2008 à 11.00 heures.

4. Divers.

L'assemblée des actionnaires ayant approuvé les déclarations du président, et se considérant comme dûment constituée et convoquée, a délibéré et pris par vote séparé et unanime les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de changer la date de clôture de l'exercice social pour la porter au 30 juin au lieu du 31 décembre de chaque année,

et modifie en conséquence l'article 21 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 21.** L'année sociale commence le premier jour du mois de juillet de chaque année et finit le dernier jour du mois de juin de l'année suivante."

Deuxième résolution

L'assemblée des actionnaires décide de changer la date de tenue de l'Assemblée Générale Annuelle pour la porter au troisième mercredi du mois de novembre à 11.00 heures,

et modifie en conséquence l'article 22 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 22.** L'assemblée générale se réunira de plein droit dans la commune du siège social, le troisième mercredi du mois de novembre à 11.00 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée aura lieu le premier jour ouvrable bancaire suivant, à la même heure."

Troisième résolution

L'assemblée des actionnaires décide, à titre de dispositions transitoires, que l'exercice social ayant débuté le 1^{er} janvier 2008, se terminera le 30 juin 2008,

et l'assemblée générale appelée à approuver les comptes annuels de l'exercice à clôturer le 30 juin 2008, se tiendra le deuxième mercredi du mois de juillet 2008 à 11.00 heures.

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, le président lève la séance.

Frais

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société aux résolutions prises à la présente assemblée, est estimé à approximativement EUR 1.500.-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: M. LONGONI, J. MONGUENGUY, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 12 juin 2008, LAC/2008/23864. - Reçu douze Euros (EUR 12.-).

Le Receveur ff. (signé): F. SCHNEIDER.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26/06/08.

Jacques DELVAUX.

Référence de publication: 2008088290/208/81.

(080100767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2008.

Piccat Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse.

R.C.S. Luxembourg B 139.855.

—
STATUTES

In the year two thousand and eight, on the eighteenth of June.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

The public limited company ECOREAL S.A., R.C.S. Luxembourg B 38875, with its registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, duly represented by two of its directors, Messrs. Raphaël ROZANSKI and David SANA, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

The appearing party requested the undersigned notary to draw up the Constitutive Deed of a private limited company ("société à responsabilité limitée"), as follows:

Art. 1. There is hereby established a private limited company ("société à responsabilité limitée"), which will be governed by the laws in force, namely the Companies' Act of August 10, 1915 and by the present articles of association.

Art. 2. The company's name is "PICCAT INVESTMENTS S.à r.l."

Art. 3. The purpose of the company is the acquisition, the management, the enhancement and the disposal of participations in whichever form in domestic and foreign companies. The company may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation or which are members of the same group.

It may open branches in Luxembourg and abroad.

Furthermore, the company may acquire and dispose of all other securities by way of subscription, purchase, exchange, sale or otherwise.

It may also acquire, enhance and dispose of patents and licenses, as well as rights deriving therefrom or supplementing them.

In addition, the company may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad.

Art. 4. The registered office of the company is established in the city of Luxembourg.

The address of the registered office may be transferred within the city by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The registered office may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders deliberating in the manner provided for the amendments of the articles of association.

If extraordinary events of a political or economic nature which might jeopardize the normal activity at the registered office or the easy communication of this registered office with foreign countries occur or are imminent, the registered office may be transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such decision will have no effect on the company's nationality. The declaration of the transfer of the registered office will be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company which is best situated for this purpose under the given circumstances.

Art. 5. The company is established for an unlimited duration.

Art. 6. The corporate capital is set at twelve thousand and five hundred Euro (12,500.- EUR) represented by two hundred and fifty (250) sharequotas of fifty Euro (50.- EUR) each.

When and as long as all the sharequotas are held by one person, the articles 200-1 and 200-2 among others of the amended law concerning trade companies are applicable, i.e. any decision of the single shareholder as well as any contract between the latter and the company must be recorded in writing and the provisions regarding the general shareholders' meeting are not applicable.

The company may acquire its own sharequotas provided that they be cancelled and the capital reduced proportionally.

Art. 7. The sharequotas are indivisible with respect to the company, which recognizes only one owner per sharequota. If a sharequota is owned by several persons, the company is entitled to suspend the related rights until one person has been designated as being with respect to the company the owner of the sharequota. The same applies in case of a conflict between the usufructuary and the bare owner or a debtor whose debt is encumbered by a pledge and his creditor. Nevertheless, the voting rights attached to the sharequotas encumbered by usufruct are exercised by the usufructuary only.

Art. 8. The transfer of sharequotas inter vivos to other shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital. The transfer of sharequotas mortis causa to other shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital belonging to the survivors.

This approval is not required when the sharequotas are transferred to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse.

If the transfer is not approved in either case, the remaining shareholders have a preemption right proportional to their participation in the remaining corporate capital.

Each unexercised preemption right inures proportionally to the benefit of the other shareholders for a duration of three months after the refusal of approval. If the preemption right is not exercised, the initial transfer offer is automatically approved.

Art. 9. Apart from its capital contribution, each shareholder may with the previous approval of the other shareholders make cash advances to the company through the current account. The advances will be recorded on a specific current account between the shareholder who has made the cash advance and the company. They will bear interest at a rate fixed by the general shareholders' meeting with a two third majority. These interests are recorded as general expenses.

The cash advances granted by a shareholder in the form determined by this article shall not be considered as an additional contribution and the shareholder will be recognized as a creditor of the company with respect to the advance and interests accrued thereon.

Art. 10. The death, the declaration of minority, the bankruptcy or the insolvency of a shareholder will not put an end to the company. In case of the death of a shareholder, the company will survive between his legal heirs and the remaining shareholders.

Art. 11. The creditors, assigns and heirs of the shareholders may neither, for whatever reason, affix seals on the assets and the documents of the company nor interfere in any manner in the management of the company. They have to refer to the company's inventories.

Art. 12. The company is managed and administered by one or more managers, whether shareholders or third parties. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers, composed of manager(s) of the category A and manager(s) of the category B.

The mandate of manager is entrusted to him/them until his dismissal ad nutum by the general shareholders' meeting deliberating with a majority of votes.

In case of a single manager, the single manager exercises the powers devolving on the board of managers, and the company shall be validly bound towards third parties in all matters by the sole signature of the manager.

In case of plurality of managers, the company shall be validly bound towards third parties in all other matters by the joint signatures of a manager of the category A together with a manager of the category B.

The board of managers can deliberate or act validly only if a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting. Meetings of the board of managers may also be held by phone conference or video conference or by any other telecommunication means, allowing all persons participating at such meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

The manager(s) has (have) the broadest power to deal with the company's transactions and to represent the company in and out of court.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers, may appoint attorneys of the company, who are entitled to bind the company by their sole signatures, but only within the limits to be determined by the power of attorney.

Art. 13. No manager enters into a personal obligation because of his function and with respect to commitments regularly contracted in the name of the company; as an agent, he is liable only for the performance of his mandate.

Art. 14. The collective resolutions are validly taken only if they are adopted by shareholders representing more than half of the corporate capital. Nevertheless, decisions amending the articles of association can be taken only by the majority of the shareholders representing three quarter of the corporate capital.

Interim dividends may be distributed under the following conditions: - interim accounts are drafted on a quarterly or semi-annual basis,

- these accounts must show a sufficient profit including profits carried forward,
- the decision to pay interim dividends is taken by an extraordinary general meeting of the shareholders.

Art. 15. The company's financial year runs from the first of January to the thirty first of December of each year.

Art. 16. Each year, as of the thirty-first day of December, the management will draw up the annual accounts and will submit them to the shareholders.

Art. 17. Each shareholder may inspect the annual accounts at the registered office of the company during the fifteen days preceding their approval.

Art. 18. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the general expenses, the social charges, the amortizations and the provisions represents the net profit of the company. Each year five percent (5 %) of the net profit will be deducted and appropriated to the legal reserve. These deductions and appropriations will cease to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10 %) of the corporate capital, but they will be resumed until the complete reconstitution of the reserve, if at a given moment and for whatever reasons the latter has been touched. The balance is at the shareholders' free disposal.

Art. 19. In the event of the dissolution of the company for whatever reason, the liquidation will be carried out by the management or any other person appointed by the shareholders.

When the company's liquidation is closed, the company's assets will be distributed to the shareholders proportionally to the sharequotas they are holding.

Losses, if any, are apportioned similarly, provided nevertheless that no shareholder shall be forced to make payments exceeding his contribution.

Art. 20. With respect to all matters not provided for by these articles of association, the shareholders refer to the legal provisions in force.

Art. 21. Any litigation, which will occur during the liquidation of the company, either between the shareholders themselves or between the manager(s) and the company, will be settled, insofar as the company's business is concerned, by arbitration in compliance with the civil procedure.

Transitory dispositions

The first fiscal year will begin now and will end on December 31, 2008.

Subscription and payment

The two hundred and fifty (250) sharequotas are all subscribed by the public limited company ECOREAL S.A., pre-named.

The subscriber, through its directors, states and acknowledges that each sharequota has been fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand and five hundred Euro (12,500.- EUR) is from this day on at the free disposal of the corporation and proof thereof has been given to the undersigned notary, who expressly attests thereto.

Expenses

The amount of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of its formation, is approximately valued at one thousand two hundred Euro.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the company, the sole shareholder representing the entire corporate capital has taken the following resolutions:

First resolution

Mr. Paul MARX, docteur en droit, born on November 21, 1947 in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, is appointed as manager for an unlimited duration.

Second resolution

The registered office of the company is established at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Declaration

The undersigned notary who knows English and French, states herewith that on request of the appearing party, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up at Luxembourg on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the directors of the appearing party, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le dix-huit juin.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

La société anonyme E COREAL S.A., R.C.S. Luxembourg B 38875, avec siège à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, dûment représentée par deux de ses administrateurs, Messieurs Raphaël ROZANSKI et David SANA, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

La comparante a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle constitue par la présente:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celle modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de "PICCAT INVESTMENTS S.à r.l."

Art. 3. La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. Elle peut aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte ou qui sont membres du même groupe, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Elle peut créer des succursales au Luxembourg et à l'étranger.

Par ailleurs, la société peut acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement. Elle peut également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg-ville.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la ville par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

Dans le cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiraient ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales.

Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR), représenté par deux cent cinquante (250) parts sociales de cinquante Euros (50,- EUR) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la loi modifiée sur les sociétés commerciales sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

La société peut acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement.

Art. 7. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, la société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier-gagiste.

Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

Art. 8. Les cessions de parts entre vifs à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social.

Les cessions de parts à cause de mort à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social appartenant aux survivants.

Cet agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

En cas de refus d'agrément dans l'une ou l'autre des hypothèses, les associés restants possèdent un droit de préemption proportionnel à leur participation dans le capital social restant.

Le droit de préemption non exercé par un ou plusieurs associés échoit proportionnellement aux autres associés. Il doit être exercé dans un délai de trois mois après le refus d'agrément. Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale.

Art. 9. A côté de son apport, chaque associé pourra, avec l'accord préalable des autres associés, faire des avances en compte-courant de la société. Ces avances seront comptabilisées sur un compte-courant spécial entre l'associé, qui a fait l'avance, et la société. Elles porteront intérêt à un taux fixé par l'assemblée générale des associés à une majorité des deux tiers. Ces intérêts seront comptabilisés comme frais généraux.

Les avances accordées par un associé dans la forme déterminée par cet article ne sont pas à considérer comme un apport supplémentaire et l'associé sera reconnu comme créancier de la société en ce qui concerne ce montant et les intérêts.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la société. En cas de décès d'un associé, la société sera continuée entre les associés survivants et les héritiers légaux.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux.

Art. 12. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance, composés de gérant(s) de catégorie A et de gérant(s) de catégorie B.

Le mandat de gérant lui/leur est confié jusqu'à révocation ad nutum par l'assemblée des associés délibérant à la majorité des voix.

En cas de gérant unique, le gérant unique exercera les pouvoirs dévolus au conseil de gérance, et la société sera valablement engagée envers les tiers par la seule signature du gérant.

En cas de pluralité de gérants, la société sera valablement engagée envers les tiers en toutes circonstances par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A ensemble avec un gérant de catégorie B.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Le conseil de gérance peut également être réuni par conférence téléphonique, par vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication, permettant à tous les participants de s'entendre mutuellement. La participation à une réunion tenue dans ces conditions est équivalente à la présence physique à cette réunion.

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, adopter des résolutions par voie circulaire en donnant son accord par écrit, par câble, télégramme, télex, télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. L'ensemble de ces documents constituera le procès-verbal justifiant de l'adoption de la résolution.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour accomplir les affaires de la société et pour représenter la société judiciairement et extrajudiciairement.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut nommer des fondés de pouvoir de la société, qui peuvent engager la société par leurs signatures individuelles, mais seulement dans les limites à déterminer dans la procuration.

Art. 13. Tout gérant ne contracte, à raison de sa fonction aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 14. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués dans les conditions suivantes:

- des comptes intérimaires sont établis sur une base trimestrielle ou semestrielle,
- ces comptes doivent montrer un profit suffisant, bénéfices reportés inclus,
- la décision de payer des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés.

Art. 15. L'exercice social court du premier janvier au trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, au trente et un décembre, la gérance établira les comptes annuels et les soumettra aux associés.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels pendant les quinze jours qui précéderont son approbation.

Art. 18. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la société.

Chaque année, cinq pour cent (5 %) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 19. En cas de dissolution de la société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par la gérance ou par toute personne désignée par les associés.

La liquidation de la société terminée, les avoirs de la société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

Des pertes éventuelles sont réparties de la même façon, sans qu'un associé puisse cependant être obligé de faire des paiements dépassant ses apports.

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Art. 21. Tous les litiges, qui naîtront pendant la liquidation de la société, soit entre les associés eux-mêmes, soit entre le ou les gérants et la société, seront réglés, dans la mesure où il s'agit d'affaires de la société, par arbitrage conformément à la procédure civile.

Disposition transitoire

Le premier exercice commencera aujourd'hui et se terminera le 31 décembre 2008.

Souscription et paiement

Les deux cent cinquante (250) parts sociales sont toutes souscrites par l'associée unique, la société anonyme ECOREAL S.A., prénommée.

La souscriptrice comparante déclare, par ses administrateurs, et reconnaît que chacune des parts sociales a été intégralement libérée en espèces de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de mille deux cents Euros.

Résolutions de l'associée unique

Immédiatement après la constitution de la société, l'associée unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Monsieur Paul MARX, docteur en droit, né le 21 novembre 1947 à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, est nommé gérant pour une durée indéterminée.

87257

Deuxième résolution

Le siège social est établi à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend l'anglais et le français, déclare par la présente, qu'à la demande de la comparante, le présent document est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même comparante et en cas de divergence entre les deux textes, le texte anglais l'emportera.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg à la date pré-mentionnée.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux administrateurs de la comparante, connus au notaire par leur nom, prénom, état civil et domicile, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: ROZANSKI; SANA; J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 27 juin 2008. Relation GRE/2008/2665. — Reçu soixante deux euros et cinquante cents 0,50 % = 62,50 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 3 juillet 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008088342/231/313.

(080101134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2008.

Fidelity Multimanager Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1479 Luxembourg, place de l'Etoile.

R.C.S. Luxembourg B 114.508.

Je vous présente ma démission de ma fonction d'Administrateur de Fidelity MultiManager SICAV, avec effet au 12 juin 2008.

Le 9 avril 2008.

Allan Pelvang.

I hereby tender my resignation from the office of Director of Fidelity MultiManager SICAV, with effect from 12th June, 2008.

9th April, 2008.

Allan Pelvang.

Référence de publication: 2008088143/711/15.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2008, réf. LSO-CS03654. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080101017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2008.

Elfa-Auto S.e.n.c., Société en nom collectif.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 56.949.

Extrait des décisions prise par les associés en date du 20 juin 2008

La société à responsabilité limitée PricewaterhouseCoopers est renouvelée dans son mandat de réviseur d'entreprise jusqu'à l'assemblée générale statutaire de 2009.

Luxembourg, le 25.6.2008.

Pour extrait sincère et conforme

Pour ELFA-AUTO S.e.n.c.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008088138/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2008, réf. LSO-CR11101. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080100913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2008.

AEI Luxembourg Holdings, S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.
R.C.S. Luxembourg B 103.181.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008088122/1012/14.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2008, réf. LSO-CS02455. - Reçu 56,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080100647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2008.

KKR PEI SICAR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2424 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.
R.C.S. Luxembourg B 116.195.

Die Bilanz am 31. Dezember 2007 ist beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschrift.

Référence de publication: 2008088121/7441/13.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2008, réf. LSO-CS03709. - Reçu 42,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080100646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2008.

Sole Italy MEP Nominee S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 61, rue de Rollingergrund.
R.C.S. Luxembourg B 114.663.

Die Bilanz am 31. Dezember 2007 ist beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dr. Jan Könighaus
Manager

Référence de publication: 2008088120/7441/13.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2008, réf. LSO-CS03711. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080100644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2008.

Findar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 103.477.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008088119/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2008, réf. LSO-CS02773. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080100790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2008.

BRE/Toggle S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 10.000,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 115.478.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 mai 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1199 du 20 juin 2006.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008087918/6773/16.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2008, réf. LSO-CS03704. - Reçu 42,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080100669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2008.

Cormoran Participations S.A., Société Anonyme.

Capital social: USD 500.000,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 91.744.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2008088123/1079/13.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2008, réf. LSO-CS03773. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080100649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2008.

Perlefin S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 37.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 67.962.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008088118/534/13.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2008, réf. LSO-CR09924. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080100788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2008.

Neimann S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 84, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 109.620.

Im Jahre zweitausendacht, den achten Mai.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul BETTINGEN, mit Amtswohnsitz zu Niederanven.

Ist erschienen:

Die Aktiengesellschaft «IWA S.A.», mit Sitz in L-6630 Wasserbillig, 84, Grand-Rue, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 83.416, hier vertreten durch ihren administrateur-délégué, Herrn Wolfgang SCHOLER, Speditionskaufmann, wohnhaft in D-54340 Riol, Moselstrasse 9 (Deutschland), welcher die Gesellschaft durch seine alleinige Unterschrift verpflichten kann.

Der Komparent erklärt, dass er laut nacherwähnter Abtretung von Gesellschaftsanteilen alleiniger Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung NEIMANN S.à r.l. geworden ist, die ihren Sitz in L-6617 Wasserbillig, 12, route d'Echternach, hat, eingetragen im Handelsregister zu Luxemburg unter Sektion B und der Nummer 109.620, gegründet gemäss Urkunde, aufgenommen durch den Notar Henri BECK, mit dem Amtssitz in Echternach, am 19. Juli 2005, und veröffentlicht im Mémorial C Nummer 1348 vom 8. Dezember 2005.

Der vorgenannte Erschienene nimmt folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Der Erschienene stellt fest, dass laut Abtretung von Gesellschaftsanteilen, welche am 29. Februar 2008 durch den Notar Michael KÖNIG, mit dem Amtssitz in Schweich (Deutschland), beurkundet wurde, Herr Kurt NEIMANN, Kaufmann, wohnhaft in D-07545 Gera, Plauensche Strasse 14 (Deutschland), seine gesamten einhundert (100) Anteile in vorbezeichneter Gesellschaft NEIMANN S.à r.l. der Gesellschaft IWA S.A. übertragen hat zu dem zwischen den Parteien vereinbarten Preise, worüber Quittung.

Eine beglaubigte Ablichtung vorerwähnter Urkunde, nachdem sie „ne varietur“ durch den Erschienenen und den unterzeichnenden Notar unterschrieben wurde, bleibt gegenwärtiger Urkunde beigelegt.

Zweiter Beschluss

Der alleinige Gesellschafter nimmt die Niederlegung des Mandates des Herrn Kurt NEIMANN als alleinigen Geschäftsführer an und erteilt ihm Entlastung für die Ausübung seines Mandates bis zum heutigen Tage.

Dritter Beschluss

Der alleinige Gesellschafter ernennt als alleinigen Geschäftsführer für eine unbestimmte Dauer Herrn Wolfgang SCHOLER, vorgenannt, geboren in Trier (Deutschland), am 15. Dezember 1984.

Die Gesellschaft wird verpflichtet durch die alleinige Unterschrift des Geschäftsführers.

Vierter Beschluss

In seiner Eigenschaft als alleiniger Geschäftsführer der Gesellschaft NEIMANN S.à r.l. nimmt der vorgenannte Herr Wolfgang SCHOLER die vorgenannte Abtretung von einhundert (100) Gesellschaftsanteilen im Namen der Gesellschaft gemäss den Bestimmungen von Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches, an.

Fünfter Beschluss

Infolge der vorangehenden Beschlüsse erklärt der alleinige Gesellschafter, dass Artikel 6 der Satzungen nunmehr lautet wie folgt:

„ **Art. 6.** Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-), aufgeteilt in einhundert (100) Anteile zu je einhundertfünfundzwanzig Euro (EUR 125,-).“

Sechster Beschluss

Der alleinige Gesellschafter beschliesst den Sitz der Gesellschaft von L-6617 Wasserbillig, 12, route d'Echternach, nach L-6630 Wasserbillig, 84, Grand-Rue zu verlegen.

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass vorliegender Urkunde anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf eintausendeinhundert Euro (EUR 1.100,-) abgeschätzt.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Senningerberg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehendem an den Erschienenen, hat derselbe mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Wolfgang Scholer, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 15 mai 2008, LAC/2008/19715. — Reçu douze euros € 12.-.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Für gleichlautende Kopie, ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 13. Juni 2008.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2008088325/202/58.

(080100865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2008.

Fast Rubber Technology S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 77.030.

L'an deux mille huit, le seize juin.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire (l'"Assemblée") des actionnaires de "FAST RUBBER TECHNOLOGY S.A." (la "Société"), une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social actuel au 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, constituée suivant acte dressé par le ministre du notaire soussigné en date du 25 juillet 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 897 du 18 décembre 2000, page 43039. La Société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 77030. Les statuts de la Société ne furent pas modifiés jusqu'à la réception du présent procès-verbal.

L'Assemblée est déclarée ouverte sous la présidence de Madame Catherine DE WAELE, employée privée, avec adresse professionnelle à Bertrange (Luxembourg).

Le Président désigne comme secrétaire Madame Marylène KRIEGER, employée privée, avec adresse professionnelle à Bertrange (Luxembourg).

L'Assemblée choisit comme scrutatrice Madame Nathalie LAZZARI, employée privée, avec adresse professionnelle à Bertrange (Luxembourg).

Les actionnaires présents ou représentés à la présente Assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Le Président expose et l'Assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- Transfert du siège social de la Société du 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange et modification afférente en allemand (langue officielle de l'acte constitutif) de l'article DEUX (2), premier alinéa des statuts de la Société;

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution unique

L'Assemblée DECIDE de transférer le siège social statutaire et administratif de la Société du 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange et DECIDE en conséquence de modifier, en allemand (langue officielle de l'acte de constitution de la Société et dans la traduction française), l'article DEUX (2) premier alinéa des statuts de la Société lequel alinéa se lira désormais comme suit:

" **Art. 2. Erster Absatz.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Bartringen, Großherzogtum Luxemburg."

" **Art. 2. premier alinéa.** Le siège social est établi à Bertrange, Grand-duché de Luxembourg."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Bertrange, Luxembourg au nouveau siège social de la Société, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: C. DE WAELE, M. KRIEGER, N. LAZZARI, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 20 juin 2008. Relation: EAC/2008/8324. - Reçu douze euros 12,-€.

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 7 juillet 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008088293/239/57.

(080100814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2008.

Rastrip S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 81.156.

L'an deux mille huit, le seize juin.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société «RASTRIP S.A.», établie et ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN en date du 14 mars 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 895 du 18 octobre 2001,

L'assemblée est présidée par Madame Corinne PETIT, employée privée, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Raymond THILL, maître en droit, avec même adresse professionnelle.

L'assemblée élit comme scrutatrice Madame Sylvie DUPONT, employée privée, avec même adresse professionnelle.

Madame le président déclare et requiert le notaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence signée «ne varietur» par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarant par ailleurs, avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- 1.- Mise en liquidation de la société.
- 2.- Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
- 3.- Décharge aux administrateurs et au commissaire.
- 4.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de dissoudre la société et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée désigne Madame Margaret Ann JONES, employée, née à Newbury (Angleterre) le 5 août 1941, résidant Gosford Hill Court n.3 Bicester Road, à Kidlington OXS2XP, Angleterre, en tant que liquidateur de la société.

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus étendus prévus par la loi et notamment par les articles 144 à 148 de la loi sur les sociétés commerciales sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans le cas où cette autorisation est normalement requise.

Troisième résolution

L'assemblée donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire de la société pour l'exécution de leur mandat.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués à la somme de mille euros (EUR 1.000), sont à la charge de la société.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. Petit, R. Thill, S. Dupont et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg AC, le 24 juin 2008. LAC/2008/25508. - Reçu douze euros Eur 12.-.

Le receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008088332/5770/61.

(080100760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2008.

"1" Hotels & Residences International, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 131.375.

Les comptes annuels pour la période du 3 août 2007 (date du constitution) au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008088111/581/14.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2008, réf. LSO-CS02938. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080100680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2008.

Hotel European Securities, S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 116.447.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008088110/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2008, réf. LSO-CS02933. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080100679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2008.

SOF MER Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 110.018.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008088109/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2008, réf. LSO-CS02929. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080100677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2008.

SDL Brand Investments I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 123.059.

Les comptes annuels pour la période du 14 décembre 2006 (date du constitution) au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008088108/581/14.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2008, réf. LSO-CS02927. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080100676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2008.

CEREP Montrouge Campus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 95.671.

Les comptes annuels pour la période du 1^{er} janvier 2007 au 30 juin 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008088107/581/14.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2008, réf. LSO-CS02919. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080100675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2008.

International Resources Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 107.578.

Extrait des décisions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 8 avril 2008

Première résolution

L'Assemblée accepte la démission de Mme Johanna VAN OORT, de son poste d'Administrateur de la Société avec effet au 31 mars 2008.

Deuxième résolution

L'Assemblée accepte la démission de Mr Joseph MAYOR, de son poste d'Administrateur de la Société avec effet au 03 mars 2008.

Troisième résolution

L'Assemblée nomme au poste d'Administrateur de la société avec effet au 31 mars 2008:

- Mr Alain HEINZ, né le 17 mai 1968 à Forbach (France), résidant professionnellement au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2010.

Quatrième résolution

L'Assemblée nomme au poste de Gérante de la société avec effet au 03 mars 2008:

- Mme Géraldine SCHMIT, née le 12 novembre 1969 à Messancy (Belgique), résidant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2010.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2008088402/587/29.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2008, réf. LSO-CQ06445. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080101073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2008.
